

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Standard pétrole, BSLP, 1.47RI
- **Code du produit:** 90-525
- **Numéro CAS:**
8012-95-1
- **Numéro CE:**
232-384-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- **Catégorie du produit:** PC21 Substances chimiques de laboratoire
- **Catégorie du procédé:** PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Liquide d'étalonnage pour réfractomètre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur:**
Xylem Analytics Germany GmbH
Bellingham + Stanley
Am Achalaich 11
82362 Weilheim
Germany
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements:** Email: techsupport.bs.uk@xylem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** néant
 - **Pictogrammes de danger:** néant
 - **Mention d'avertissement:** néant
 - **Mentions de danger:** néant

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

- **No CAS Désignation**
8012-95-1 huiles minérales
- **Code(s) d'identification**
 - **Numéro CE:** 232-384-2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Standard pétrole, BSLP, 1.47RI

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Ne rien donner à manger ou à boire

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction appropriés:** Le produit n'est pas inflammable. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Il n'existe aucune restriction concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation possible de gaz/vapeurs dangereux.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:**

En cas de développement massif de produit nocif, porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Eviter le contact avec la substance.

Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau chaude additionnée de produit nettoyant

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Standard pétrole, BSLP, 1.47RI

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.
aucune
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
 - **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 - **Protection des mains:** Gants de protection
 - **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,12$ mm
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** > 480 min
 - **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
 - **Protection du corps:** Vêtement de protection léger
 - **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Non polluant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
 - **Indications générales**
 - **État physique** Liquide
 - **Couleur:** Incolore
 - **Odeur:** Inodore
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
 - **Inflammabilité** La substance n'est pas inflammable.
 - **Point d'éclair** Non applicable.
 - **Température de décomposition:** Non déterminé.
 - **Viscosité:**
 - **Viscosité cinématique** Non déterminé.
 - **Dynamique:** Non déterminé.
 - **Solubilité**
 - **l'eau:** Pas ou peu miscible
 - **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Standard pétrole, BSLP, 1.47RI

(suite de la page 3)

· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,856 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë
Pour ce produit, il n'existe pas de données quantitatives relatives à son effet toxique.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Standard pétrole, BSLP, 1.47RI

(suite de la page 4)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Indications générales:** Non polluant.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:** Non polluant.
 - **Autres indications écologiques:** Non polluant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.
 - **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID, IMDG, IATA	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2024

Numéro de version 1

Révision: 16.02.2024

Nom du produit: Standard pétrole, BSLP, 1.47RI

(suite de la page 5)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative